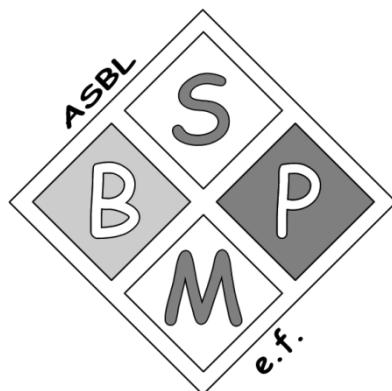


# e-SBPM-Infor

Périodique trimestriel de la  
**Société Belge des Professeurs de Mathématique**  
**d'expression française**

Association sans but lucratif



N° 177  
**Avril-Mai-Juin 2015**

## **PROCHAINES PARUTIONS DU BULLETIN DE LIAISON**

Les prochaines parutions de notre périodique SBPM-Infor sont programmées comme suit:

	Parution	Infos communiquées AVANT le
N° 178	02/10/2015	19/09/2015
N° 179	02/12/2015	20/11/2015
N° 180	15/02/2016	30/01/2016
N° 181	18/05/2016	03/06/2016

Nous insérons bien volontiers dans ce périodique, toute information à caractère non commercial pouvant intéresser les professeurs de mathématique (conférences, séminaires, expositions, congrès, formations continues, ...).

Les informations dont vous souhaitez la publication nous seront communiquées de préférence en Word ou en format récupérable par ce logiciel, en "fichier attaché" à notre adresse électronique (cf. ci-dessous, renseignements pratiques).

Une éventuelle mise en page d'origine est susceptible d'être modifiée pour s'adapter à l'aspect général de notre bulletin.

Une éventuelle mise en page d'origine est susceptible d'être modifiée pour s'adapter à l'aspect général de notre bulletin. Nous vous prions instamment de tenir compte des dates figurant dans le tableau précédent. Merci d'avance pour votre collaboration.

## SITES INTERNET

Site de la SBPMef : <http://www.sbpm.be>

Site des olympiades mathématiques belges : <http://omb.sbpmb.be>

Site du Rallye Mathématique Transalpin : <http://rmt.sbpmb.be>

## **RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**

## Adresse

Téléphone 065 31 91 80

Rue du Onze Novembre, 24  
**GSM** 0473 97 38 08

7000 Mons

**e-mail** <mailto:sbpm@sbpm.be>

## N° de compte

SBPMef

IBAN : BE26 0000 7280 1429

000 - 0728014 - 29

BIC : BPOTBEB1

## PETIT MOT DE L'ÉDITEUR

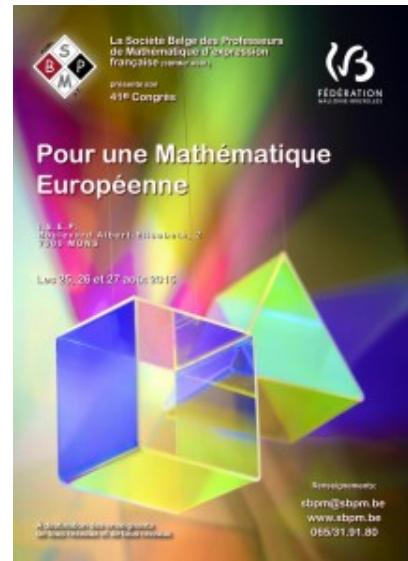
### Congrès de la SBPMef

**Notre prochain Congrès se déroulera à B-7000 Mons  
les 25, 26 et 27 août 2015**

Pour le lieu, le programme, tous les détails d'organisation ainsi que les résumés de conférences voir

<http://www.sbpme.be/congres/congres2015/infos-pratiques/>

Le congrès est reconnu par l'IFC. Il sera sponsorisé comme les années précédentes, par la firme Texas Instruments.



Nous vous y attendons tous : enseignants de tous niveaux, de tous réseaux, étudiants des Hautes Ecoles et Universités, personnes qui sont intéressées de près ou de loin par les mathématiques.

Une plage horaire du congrès est réservée à une **assemblée générale**, le 26 août à 16h15. Vous trouverez l'invitation à vous y rendre et l'ordre du jour dans les pages de ce bulletin.

Il est sans doute bon de rappeler que l'A. G. est l'organe souverain de notre association et que l'on y débat d'orientations ou d'activités futures éventuelles de la SBPMef. Nous comptons fermement sur votre présence. C'est LE lieu où nous avons l'occasion d'entendre vos critiques et vos souhaits.

Par ailleurs, si vous avez envie de faire bouger les choses, d'apporter votre petite pierre à l'édifice ou si vous avez simplement un peu de temps à consacrer à notre société, n'hésitez pas à **poser votre candidature** pour rejoindre le conseil d'administration (modalités, voir pages 4 à 6).

Le **rappor t d'activités** relatif à l'exercice social 2014 sera publié mi-juin, dans la rubrique *La société / En savoir +* du site de notre association <http://www.sbpme.be>

Si vous désirez disposer d'une copie papier de ce document, prenez contact avec notre secrétariat.

Très bonne fin d'année scolaire ! Au plaisir de vous rencontrer à Mons au mois d'août !

*Renée Gossez*

**Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française (ASBL)**  
**Rue du Onze Novembre, 24 7000 Mons**  
**Numéro d'entreprise : 421.573.381**

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SBPMef  
du mercredi 18 mars 2015 à Namur**

**1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du mardi 26 août 2014 à Namur**  
Le PV est approuvé.

**2. Rapport du trésorier**

a) Rapport financier de l'année 2014

L'exercice comptable 2014 présente une perte de 1 032,48 €. En 2013, la perte était de 607,97 €. Cette légère augmentation du déficit est principalement due à l'impression du tome 8 des questions de l'OMB, au subventionnement partiel de l'OMI et à la régularisation du salaire de l'employée de l'ASBL.

b) Approbation des comptes 2014

Les comptes sont approuvés.

**3. Décharge aux administrateurs pour la gestion de l'association durant l'exercice 2014**

La décharge est accordée.

**4. Prévisions budgétaires pour 2015**

Le trésorier présente le budget 2015 avec un déficit de 15 700,00 € (dépenses : 131 120,00 € et recettes : 115 420,00 €). Ce budget est approuvé.

**5. Divers**

Néant.

*La présidente  
Valérie Henry*

*La secrétaire  
Mady Frémal*

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la SBPMef**

### **Mercredi 26 août 2015**

Le Conseil d'administration vous invite à participer à l'Assemblée générale de la SBPMef.

Celle-ci se tiendra le **mercredi 26 août 2015 à 16h15** dans les locaux de la Haute École en Hainaut (campus pédagogique), boulevard Albert-Élisabeth, 2 à 7000 Mons.

#### Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'AG du mercredi 18 mars 2015
2. Rapport d'activités pour l'exercice 2014 (sur le site à partir du 15 juin 2015)
3. Fixation du montant de la cotisation
4. Élection du président (mandat de trois ans)
5. Élection de huit administrateurs (mandats de trois ans), de deux administrateurs (mandats de deux ans) et de deux administrateurs (mandats d'un an). Huit administrateurs arrivent en fin de mandat cette année : Jacques Bair, Benoit Baudelet, Dimitri Foucart, Mady Frémal, Marie-France Guissard, René Scrève, Gérald Troessaert et Sébastien Verspecht
6. Parole aux membres
7. Divers

*La présidente  
Valérie Henry*

*La secrétaire  
Mady Frémal*

#### Statuts\*

Art. 3.2. – L'association est composée d'au moins 26 membres. La qualité de membre est acquise le premier jour du mois qui suit le paiement de la cotisation.

Art. 6.2. – Le CA est composé du président et d'administrateurs, élus pour trois ans par l'AG, parmi les membres. Les administrateurs sont au nombre de trois minimum et de vingt-quatre maximum. Les vingt-quatre postes d'administrateur ainsi attribués ou disponibles sont réattribués par tiers chaque année. Le président et les administrateurs sont rééligibles. Les candidatures doivent parvenir au président dans les délais fixés par le R.O.I. Les modalités des élections sont fixées par le R.O.I. Les modalités des élections sont fixées par le R.O.I.

Art. 6.3. – Lorsque le poste de président devient vacant en cours de mandat, le CA désigne en son sein un administrateur chargé d'assurer l'intérim de la présidence jusqu'à l'AG suivante.

Chaque fois qu'un poste d'administrateur devient vacant en cours de mandat ou n'a pas été pourvu lors d'une élection précédente, le CA peut décider d'augmenter en conséquence le nombre de postes à attribuer à l'élection partielle suivante. Le R.O.I. précise comment les différents mandats à attribuer sont répartis entre les élus.

#### Règlement d'Ordre intérieur\*

##### 2.1 – Dispositions communes aux élections du président et des administrateurs

2.1.1 – Les élections ont lieu à l'occasion d'une AG convoquée selon les prescriptions de la loi et de nos statuts.

2.1.2 – La liste des électeurs est clôturée une semaine avant le scrutin ; elle ne peut comprendre que des membres.

2.1.3 – Les candidatures aux différents postes sont à adresser au président en exercice ou faisant fonction, par lettre, fax ou courrier électronique.

La liste des candidats est également clôturée une semaine avant le scrutin. Elle pourra être consultée sur le site Internet de la SBPMef ou à son siège social. Si les élections ont lieu au cours d'un congrès, cette liste est affichée dès le début du congrès.

2.1.4 – Un électeur absent au scrutin peut se faire représenter par un autre électeur. Le mandat doit comporter les noms du mandant et du mandataire, la date et les signatures des deux personnes. Un mandataire ne peut être porteur que d'un seul mandat qui sera remis aux organisateurs du scrutin en début de séance.

2.1.5 – Tout candidat à un premier mandat doit se présenter devant l'AG et répondre aux questions qui lui seront posées par les membres présents.

2.1.6 – Chaque électeur ne reçoit qu'un seul bulletin de vote sauf s'il est porteur d'un mandat, auquel cas il en reçoit deux.

2.1.7 – A l'issue du vote, un classement des candidats par ordre décroissant des voix obtenues sera établi.

## 2.2 – L'élection du président

2.2.1 – Pour éviter des conflits d'intérêt, la fonction de président est incompatible avec la fonction d'inspecteur, de conseiller pédagogique, d'attaché de cabinet, de membre d'une instance dirigeante générale d'un pouvoir organisateur.

2.2.2 – Les candidats doivent se présenter devant l'AG et répondre aux questions qui leur seront posées par les membres présents.

2.2.3 – Chaque électeur ne vote que pour un seul candidat.

2.2.4 – Si un seul candidat obtient 50% des voix, il est élu président.

2.2.5 – Si plusieurs candidats obtiennent le meilleur score, ils participent seuls au second tour.

2.2.6 – Si un seul candidat obtient le meilleur score mais n'atteint pas 50% des voix, il participe d'office au second tour. Sauf désistement, tous les candidats obtenant le meilleur second score participent au second tour.

2.2.7 – S'il n'y a qu'un candidat, le vote est organisé mais le scrutin se fait par « oui » ou par « non ». Le candidat est élu président si 50% des suffrages exprimés sont en sa faveur (c'est-à-dire de ceux qui ont voté « oui » ou « non », compte non tenu des bulletins blancs ou nuls).

2.2.8 – Si aucun candidat ne peut être élu, on applique les dispositions de l'Art. 6.3 des statuts.

## 2.3 – L'élection des administrateurs

2.3.1 – Si le nombre de candidats est au plus égal au nombre de postes à pourvoir (c'est-à-dire huit), le scrutin ne sera pas effectué, sauf si au moins un membre de l'assemblée demande que le vote ait lieu.

2.3.2 – Si le vote a lieu, il se fait par « oui » ou par « non » ; des bulletins comportant la liste des noms sont distribués aux électeurs. Le « oui » est présumé. Sont refusés les candidats pour lesquels plus de 50 % des suffrages exprimés sont négatifs.

2.3.3 – Chaque électeur vote pour autant de candidats qu'il le souhaite.

2.3.4 – Les huit candidats les mieux classés sont élus.

2.3.5 – Si des candidats sont classés ex æquo pour un certain nombre de postes, un second tour sera organisé pour départager ceux-ci.

2.3.6 – Disposition particulière. Si  $n$  postes d'administrateurs, en dehors de ceux prévus par le renouvellement annuel, sont vacants au moment de l'Assemblée générale, ils peuvent être ouverts à candidature sur décision du Conseil d'administration. Ils s'ajoutent alors aux huit postes à renouveler. Ces mandats seront d'une durée d'un an ou de deux ans afin de respecter le rythme du renouvellement du CA par tiers.

Les 8+n candidats les mieux classés lors du vote sont élus. Les huit premiers sont élus pour trois ans, les suivants pour deux ans et les derniers pour un an sauf si un accord entre les candidats en a décidé autrement. Si le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir et qu'un accord sur les durées des différents mandats est intervenu, le scrutin ne sera pas effectué sauf si au moins un membre de l'assemblée demande que le vote ait lieu. Si le vote a lieu, les dispositions des articles 2.3.2, 2.3.3 et 2.3.5 sont d'application.

\* : la version complète peut être consultée sur le site de la SBPMef

## 40<sup>ème</sup> OLYMPIADE MATHÉMATIQUE BELGE

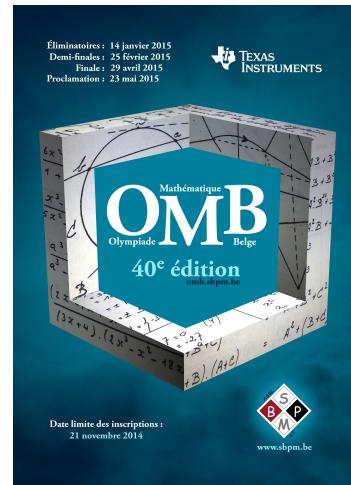
La proclamation de la 40<sup>ème</sup> olympiade s'est déroulée le samedi 23 mai.

Nous réitérons nos chaleureuses félicitations à tous les finalistes.

Consultez le site de l'OMB pour le palmarès de la 40ème OMB.

<http://omb.sbpm.be>

Tous les détails sur la 41<sup>ème</sup> olympiade seront publiés dans le SBPM-Infor du mois d'octobre 2015.



## FINALE du 23<sup>ème</sup> RALLYE MATHÉMATIQUE TRANSALPIN Édition 2014-2015

Le RMT, concours de résolution de problèmes organisé pour les élèves de la 3<sup>e</sup> primaire à la 2<sup>e</sup> secondaire et qui a la spécificité de s'adresser à la classe entière, vient de vivre sa finale.

Elle a réuni cette année 21 classes. Nous les félicitons toutes pour leurs beaux résultats.

Les lauréats pour cette édition 2015 sont les suivants :

- catégorie 3 : classe de Madame Delfosse de l'École Notre-Dame de Beauraing, Meux
- catégorie 4 : classe de Monsieur Geens de l'École Notre-Dame de Beauraing, Meux
- catégorie 5 : classe de Monsieur Cochaine de l'École Notre-Dame de Beauraing, Meux
- catégorie 6 : classe de Monsieur Buekenhoudt de l'École Sainte-Anne, Waterloo
- catégorie 7 : classe de Madame Té de l'Institut Saint-Boniface-Parnasse, Ixelles
- catégorie 8 : classe de Monsieur Nuttens du Collège Sainte-Marie, Mouscron

Nous tenons encore à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée : nos sponsors, l'IESP et ses étudiants, le CREM, la SBPMef, et bien sûr les membres du jury, membres du comité et autres collaborateurs.

Bonne fin d'année à tous et rendez-vous l'année prochaine pour la 24<sup>e</sup> édition !

Pour le comité de la section belge francophone du RMT,  
*Pauline Lambrecht, coordinatrice*  
[rmt.belgique@gmail.com](mailto:rmt.belgique@gmail.com)



# ANNONCE d'ACTIVITÉ à l'ÉTRANGER



Pour la présentation de cet évènement, voir <http://www.nuitdesmaths.org/presentation/>

## OFFRE d'EMPLOI

L'École Royale des Sous-Officiers située à Saffraanberg (Saint-Trond) recherche un professeur (M/F) de mathématiques pour donner cours aux futurs candidats officiers.

Le candidat doit avoir un master (licencié - Niv A) et doit ABSOLUMENT être nommé dans l'enseignement de la communauté française pour pouvoir prétendre au poste proposé.

Le candidat sera amené à donner des cours de mathématiques aux candidats qui préparent l'examen d'entrée à l'Ecole Royale Militaire.

Vous trouverez l'offre détaillée et les modalités de sollicitation sur le site du forem (numéro de référence de l'offre : 1586890 – site web : <https://www.leforem.be/HotJob/servlet/JobOffs.View?id=19825990&nextUrl>).

Vous pouvez contacter Benoit Baudelet (<mailto:benoit@baudelet.be>) ou Françoise Badoux (attachée pédagogique à l'ERSO - 02/4413526 - [francoise.badoux@mil.be](mailto:francoise.badoux@mil.be)) pour de plus amples informations.

## TARIF des PUBLICATIONS de la SBPMef (septembre 2014)

### LOSANGES

On peut se procurer Losanges de trois façons :

- en devenant membre de la SBPMef (*seules les personnes physiques peuvent se faire membre de la SBPMef*);
- en s'abonnant à la revue, (coût de l'abonnement : Belgique : 55 €; Europe : 80 €; Autres pays : 90 €);
- en l'achetant au numéro au secrétariat de la SBPMef : prix au numéro : 15 € et 10 € pour les membres.

### AFFILIATION À LA SBPMef

*Les membres reçoivent Losanges (4 numéros par an) et SBPM-Infor.*

#### Belgique :

- cotisation ordinaire : 28 €.
- cotisation familiale : 35 € réservée aux couples cohabitants. Les intéressés ne reçoivent qu'un exemplaire des publications, mais sont membres à part entière et participent donc aux élections.
- cotisation réduite : 18 € réservée aux étudiants (3 ans max.)
- cotisation pluriannuelle (5 ans) : 130 €.

**Pays d'Europe** : 60 € sauf membres APMEP (France métropolitaine) : 50 €.

**Autres pays** : 80 € sauf membres APMEP (DOM-TOM) : 65 €.

### AFFILIATION À L'APMEP

Les membres de la SBPMef peuvent, par versement à son compte, devenir membres de l'Association des Professeurs de Mathématique de l'Enseignement Public (France). Ils recevront le Bulletin de l'APMEP, le BGV (Bulletin à Grande Vitesse) et PLOT. Prix pour l'adhésion: 55€. Les membres de la SBPMef peuvent aussi commander par l'intermédiaire de celle-ci, les publications de l'APMEP ; ils bénéficient du prix "adhérents". (*Vous pouvez consulter la liste des publications de l'APMEP à l'adresse suivante : <http://www.apmep.asso.fr/>*).

### AUTRES PUBLICATIONS DE LA SBPMef encore disponibles

	PRIX non membre	PRIX membre *	Frais de port pour la Belgique**
<b>Jacques BAIR Mathématique et Sport</b>	12,00 €	<b>6,00 €</b>	3,00 €
<b>François JONGMANS Eugène Catalan, géomètre sans patrie, ...</b>	12,00 €	<b>6,00 €</b>	3,00 €
<b>Dossiers d'exploration didactique</b>			
<b>Dossier 6 : Statistiques</b>	7,40 €	<b>5,00 €</b>	1,80 €
<b>Dossier 7 : Vers les infiniment petits, (S. TROMPLER et G. NOËL)</b>	6,00 €	<b>4,00 €</b>	1,80 €
<b>Dossier 8 : La démonstration en géométrie plane dans les premières années de l'enseignement secondaire, (CL. VILLERS et al.)</b>	9,00 €	<b>6,00 €</b>	6,00 €
<b>Dossier 9 : Des démonstrations, à la rencontre des compétences au travers de thèmes - Série 1, Thèmes n°1 à 8, (CL. VILLERS et al.)</b>	9,00 €	<b>6,00 €</b>	6,00 €
<b>Dossier 10 : Narrations de recherche, de la théorie à la pratique dans les enseignements secondaire et supérieur, (J. BAIR, J.- CL. DELAGARDELLE, V. HENRY)</b>	6,00 €	<b>4,00 €</b>	3,00 €
<b>Dossier 11 : Enseignons en jouant, Brochure et CD-ROM (B. HONCLAIRE, N. LAMBEVIN, G. et Y. NOËL)</b>	20,00 €	<b>13,00 €</b>	6,00 €
<b>Dossier 12 : Situations concrètes exploitant les barycentres, (J. BAIR et V. HENRY)</b>	6,00 €	<b>4,00 €</b>	3,00 €
<b>Recueils de questions des OMB</b>			
Tome 6	6,00 €	<b>4,00 €</b>	1,80 €
Tome 7	8,00 €	<b>5,00 €</b>	1,80 €
Tomes 6 et 7 ensemble	12,00 €	<b>7,00 €</b>	5,00 €
<b>Tome 8</b>	8,00 €	<b>5,00 €</b>	1,80 €
<b>Tomes 7 et 8 ensemble</b>	16,00 €	<b>9,00 €</b>	5,00 €
<b>Tome 6, tome 7, tome 8 ensemble</b>	22,00 €	<b>12,00 €</b>	5,00 €

\* Le prix membre ne s'applique qu'à un seul exemplaire.

Toute commande d'au moins **dix exemplaires** d'une même publication bénéficie d'une **réduction de 10%** sur le prix non membre.

Pour toute commande de plus de deux brochures, veuillez prendre contact avec le secrétariat pour connaître les frais d'expédition.

\*\* Frais d'expédition pour les autres pays : prendre contact avec le secrétariat.

Tél : +32 (0) 65 319180 Mail : <mailto:sbpm@sbpm.be>

Les frais d'expédition sont susceptibles d'être modifiés si les tarifs postaux augmentent durant l'année.